

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2020-303**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise CTP concernant des travaux de renouvellement réseau et branchement gaz rue Claude Bernard à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans cette rue,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté 2020-303 annule et remplace l'arrêté 2020-300.

ARTICLE 2 : A compter du 11 janvier 2021 et jusqu'au 30 avril 2021, l'entreprise CTP réalisera des travaux de renouvellement réseau et branchement gaz rue Claude Bernard à Tinquieux. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux des deux côtés de la chaussée. La circulation sera interdite sauf pour les riverains et alternée. La rue sera mise en impasse et en double sens de circulation. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue

ARTICLE 3 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 4 : L'entreprise CTP sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par les agents de la force publique et procès verbal sera dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
L'entreprise CTP.

Fait à Tinquieux le 14 décembre 2020.

Le Maire,

Jean-Pierre FORTUNE